



ÉCOLE DU VAL-DES-PRÉS

Pavillon Sacré-Cœur – 1228, Ch. De l'Église, St-Polycarpe – ☎ (450) 267-3454

Pavillon Ste-Justine – 2753, rue Ste-Anne, Ste-Justine – ☎ (450) 267-3455

Pavillon Immaculée-Conception – 1485, route 340, St-Télesphore – ☎ (450) 267-3453

Site Internet : <https://csstlgouv.qc.ca/val-des-pres/>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

DU 26 AOÛT 2025 À 18 H 30

ÉCOLE DU VAL-DES-PRÉS, PAVILLON SACRÉ-CŒUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La directrice de l'école, madame Camille Lafrance, accueille les parents et ouvre la séance à 18 h 32.

1.1 Mot de bienvenue de la direction, madame Camille Lafrance

Mme Lafrance explique le principe de l'assemblée générale des parents.

1.2 Mot de bienvenue du président du Conseil d'établissement, aucun.

Mme Lafrance explique l'importance du Conseil d'établissement en tant que parents et l'implication du CÉ dans la vie scolaire des enfants.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Lafrance présente l'ordre du jour aux membres du CÉ.

Il est proposé par Claudia Harvey et secondé par Amélie Bernard et résolu : *QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AOÛT 2023

Il est proposé par Joanie Brisebois et secondé Vincent Gingras par et résolu : *QUE le procès-verbal de la rencontre du 27 août 2024 soit adopté tel que présenté.*

(ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.)

4. EXPLICATION DU RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, DU COMITÉ DE PARENTS ET DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

Madame Camille Lafrance explique que le conseil d'établissement (CÉ) se rencontre de 6 à 10 fois par année, les mardis. Les rencontres sont d'une durée d'environ 2 heures. Cela est pour le fonctionnement de l'école, un espace décisionnel, nous parlons de tout ce qui a rapport avec l'école. Il se peut qu'une rencontre soit ajoutée au besoin. Pour l'instant, les rencontres sont prévues en présentiel au pavillon Sacré-Cœur, mais il est possible que des rencontres se tiennent sur la plateforme Teams à l'hiver. À déterminer avec les membres du CÉ.

Madame Lafrance mentionne que le CÉ est composé de la direction de l'école, 4 enseignants, 1 représentant du personnel de soutien, agissant aussi de représentant du personnel de soutien et de 5 parents.

Madame Lafrance explique que le rôle principal du CÉ est de veiller au bon fonctionnement de l'école, participer à la vie de l'école et être au courant de ce qui se passe à l'école. Madame Lafrance nous dit qu'il y a 3 postes de disponibles en ce moment.

Madame Lafrance explique ce qu'est le comité de parents. Le comité de parent c'est 1 parent désigné qui assiste environ une fois par mois à une rencontre avec le Centre de services scolaire des Trois Lacs (CSSTL). Par la suite, le parent désigné doit rapporter les informations dites pendant cette rencontre au CÉ. Il est possible de ne pas avoir de représentant au comité de parents.

Madame Lafrance explique le rôle de l'organisme de participation de parents (OPP) : faire des campagnes de finances pour amasser des fonds pour l'école, participer et proposer des activités et promouvoir la santé.

5. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ) POUR L'ANNÉE 2024-2025

Madame Lafrance présente le rapport annuel de l'an dernier. Ce dernier est fait chaque année. C'est le bilan de toute l'année. Madame Lafrance explique les grandes lignes des activités réalisées ou proposées.

Il est proposé par Joanie Brisebois et secondé Vincent Gingras par et résolu : *QUE le rapport annuel du Conseil d'établissement du 27 août 2024 soit adopté tel que présenté.*

(ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.)

6. ÉLECTIONS AU CÉ :

6.1 Adoption de la procédure d'élection

Madame Camille Lafrance mentionne à nouveau les postes au CÉ disponible.

Il est proposé par Claudia Harvey et secondé par Vincent Gingras et résolu :

QUE la procédure d'élection soit adoptée telle que présentée.

(ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ)

6.2 Nomination d'une présidente ou d'un président d'élection

Madame Lafrance se propose pour être la présidente d'élection.

Il est proposé par Monsieur Gingras et secondé par Madame Brisebois et résolu :

QUE la procédure d'élection soit adoptée telle que présentée

(ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ)

6.3 Nomination d'une secrétaire d'élection

Mme Lafrance propose Vanessa Beaudry en tant que secrétaire d'élection.

(ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ)

6.4 Nomination de deux scrutateurs

Mme Lafrance propose Mme Harvey et Mme Vanessa Beaudry en tant que scrutatrice.

(ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ)

6.5 Explication des procédures d'élection et des mises en candidature (2 postes avec un mandat de 2 ans et 2 postes de substituts avec un mandat d'un an)

Madame Lafrance explique le fonctionnement de l'élection. Tout d'abord, il invite les parents intéressés à faire partie du CÉ à se manifester. Par la suite, s'il y a plus de 2 personnes intéressées, madame Lafrance propose de faire un vote secret.

- Madame Dominique Mercier et Madame Julie McDonald leur mandat se termine cette année.
(ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ)

6.6 Tenue des élections du CÉ (art. 47)

MEMBRES DU CÉ

- Monsieur Maxime Dufresne se propose pour faire partie des membres du CÉ
- Madame Cynthia Pilon se propose pour faire partie des membres du CÉ
- Madame Ismanuelle Baillargeon-Longpré se propose pour faire partie des membres du CÉ.
- Madame Joanie Brisebois se propose pour faire partie des membres du CÉ.
- Madame Se propose pour faire parties des membres du CÉ.
- Monsieur Se propose pour faire parties des membres du CÉ.

MEMBRES SUBSTITUTS

- Madame Jessika Pelletier se propose pour être membre substitut du CÉ cette année.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- Madame Claudia Harvey se propose pour être membre substitut du CÉ cette année.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.7 Élection d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents et de son substitut (art. 47)

Aucun volontaire pour le moment

7. PROPOSITION AU SUJET DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

7.1 Formation de l'OPP et règles de fonctionnement (art. 96)

- Madame Camille Lafrance explique le rôle de l'organisme de participation de parents.
- Madame Harvey mentionne l'objectif de l'OPP : faire des campagnes de finances pour amasser des fonds pour l'école, participer et proposer des activités et promouvoir la santé.

Madame Harvey propose et que les règles soient présentées par la suite

(nombre de membres : maximum 12 et ils doivent élire un président)

7.2 Élection des membres (art. 96)

Sans objet

7.3 Nom de l'organisme (art. 96)

Madame Lafrance propose : OPP Val-des-Prés
(ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ)

8. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par et secondé par et résolu QUE la séance soit levée à 18h57.